

Adoption du budget du 20 décembre 2010



Procès-verbal

00 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Session pour l'adoption du budget 2011 de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 20 décembre 2010, à 20h00, au Chalet des Sports de Saint-Agapit situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Andréanne Giasson, Micheline Beaudet les conseillers, messieurs Rosaire Lemay, Pierre Audesse et Yves Gingras formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et adoption du budget 2011;
4. Période de questions des contribuables;
5. Levée de la séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par la mairesse, madame Sylvie Fortin Graham.

02.00 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2010-12-669) - DÉPÔT ET ADOPTION BUDGET 2011

3 - DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2011

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 954 du Code municipal le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu

unanimement que le budget 2011 soit adopté tel que présenté ci-après:

CHARGES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	600 580 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	370 866 \$
TRANSPORT	773 175 \$
HYGIENE DU MILIEU	697 187 \$
SANTÉ ET BIEN-ETRE	11 415 \$
AMENAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	122 703 \$
LOISIRS ET CULTURE	720 895 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	170 000 \$
TOTAL CHARGES	3 466 821 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	- 279 225 \$

CONCILIATION A DES FINS FISCALES	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE LONG TERME	279 225 \$
<i>EXCÉDENT À DES FINS FISCALES</i>	0 \$
REVENUS	
TAXES	-2 924 299 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	- 145 000 \$
TRANSFERTS	- 191 897 \$
SERVICES RENDUS	-484 850 \$
TOTAL REVENUS	- 3 746 046 \$

Que le directeur général soit et est autorisé à faire publier dans la prochaine édition du Lien le document explicatif du budget 2011, et ce, conformément aux dispositions de l'article 957 du Code municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

05 (2010-12-670) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

5 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Fermeture à 20h15.

Sylvie Fortin Graham, mairesse Ghislaine Gravel, dir. gén. & sec. trés.

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse